



La société d'assurance soussignée  
atteste avoir délivré à :

N° D'IDENTIFICATION : **7580835/X**  
 REGION : **21**  
 UNE POLICE N° : **7000394/S**  
 couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques.  
 N° D'EDITION D'ATTESTATION : **200750035**

**SARL SIGMA INGENIERIE ET CONSEIL**

**4 PLACE BARTHELEMY NIOLLON  
 GRAND ANGLE  
 13100 AIX EN PROVENCE**

*Cette police, actuellement en vigueur, satisfait notamment à l'obligation d'assurance édictée par la loi 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses types énoncées à l'annexe I de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.*

**Activités assurées :**

- A.1** Maîtrise d'oeuvre générale, totale ou partielle (études générales et/ou direction des travaux de bâtiment).
- A.2.1** En collaboration avec le concepteur architectural ou le concepteur technique, missions économiques portant sur le coût prévisionnel des travaux, l'avant-projet, le projet, les devis quantitatifs et estimatifs, la consultation des entreprises, la rédaction des marchés de travaux ou la comptabilité des chantiers.
- A.2.2** Missions spécifiques de quantification ou d'estimation (métré et vérification) en dehors de toutes missions économiques.
- B.2.1** Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil portant sur la structure, le clos et le couvert des ouvrages.
- D** Missions d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'oeuvre générale, totale ou partielle.
- G.C.3** Missions de BET ou d'ingénieur-conseil portant sur les travaux d'infrastructure

Fait à Paris, le 1er Janvier 2007

**EUROMAF SA**